

Le vendredi 22 fév 2008

Pas de sous-traitants dans les organismes communautaires

[Claudette Samson](#)

Le Soleil
Québec

Les organismes communautaires du Québec dénoncent le «financement par programmes» du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) instauré il y a trois ans. Un système qui fait d'eux des «sous-traitants» au détriment de leur autonomie et crée des écarts croissants entre les organismes, selon qu'ils correspondent ou non aux priorités ministérielles, disent-ils.

Réunis à Québec, les coordonnateurs des regroupements régionaux, représentant quelque 2800 organismes en santé et affaires sociales du milieu communautaire, ont dénoncé hier les impacts de ce mode de financement. Ils ont aussi déploré que, depuis plus de deux ans, ils demandent en vain une rencontre avec le ministre Philippe Couillard pour en discuter.

Selon Linda Déry, de la région des Laurentides, le financement par programmes a des effets pervers, alors qu'une majorité d'organismes ne reçoivent plus d'argent pour leur développement. Il a aussi pour effet de les astreindre à répondre aux objectifs du réseau officiel, alors que, par définition, un organisme communautaire propose un autre service que le réseau public.

Dans cette même ligne, dit le coordonnateur de la Capitale-Nationale, André Gagnon, le réseau public développe des services en double et accapare les budgets. Par exemple, dit-il, d'importants montants sont allés aux jeunes en difficulté, mais directement dans les CSSS. Pendant ce temps, ceux qui font du travail de rue n'ont rien eu pour développer de nouveaux services.

L'autre problème du financement par programmes, explique Guy Lefebvre, de GRIS-Québec, qui lutte contre l'homophobie, c'est que les organismes développent de nouveaux services selon les priorités du jour, mais n'ont pas toujours l'argent pour les maintenir lorsqu'elles changent. Mais le besoin, lui, est toujours là.

Réponse du ministère de la santé

Au cabinet de M. Couillard, l'attachée de presse Isabelle Merrizi affirme que le ministère s'assoira bientôt avec les groupes au sein d'un sous-comité pour discuter de ces questions. Quand les recommandations de ce comité seront faites, ils pourront rencontrer le ministre, dit-elle.

Cela dit, elle convient que le ministère énonce maintenant des priorités, par exemple la santé mentale ou les aînés en perte d'autonomie, «mais n'a pas délaissé les autres (groupes), ce n'est pas vrai de dire ça».

Le financement des organismes communautaires a été augmenté de 117 millions \$ depuis trois ans, dit-elle, pour s'établir à près de 400 millions \$. Il est normal, selon elle, que le gouvernement ait des exigences quant aux services rendus. Cela ne veut pas dire pour autant que les groupes sont vus comme des «tentacules» du réseau public, soumet Mme Merrizi.